

MÉMO COVID-19

CRÉATION E-CPS

e-CPS Définition

- e-CPS est une application mobile qui permet d'avoir accès à une version dématérialisée de votre Carte de Professionnel de Santé.
- Elle permet de s'identifier en ligne sans lecteur de carte via un smartphone.

Préparation

Pour activer votre compte il faut:

- télécharger l'application e-CPS sur votre mobile (AppStore / Google Play)
- un ordinateur
- votre carte CPS
- un lecteur de carte vitale

Création e-CPS (Avec carte CPS)

- 1) Allez sur l'application e-CPS, cliquez sur : 
- 2) Allez sur le portail d'authentification e-CPS sur votre ordinateur ([Portail d'authentification e-CPS \(esante.gouv.fr\)](https://esante.gouv.fr))
- 3) Choisissez **Carte CPS** et insérez votre carte CPS dans le lecteur de Carte Vitale. Votre carte sera identifiée puis il vous sera demandé de composer votre code PIN.
- 4) Acceptez les conditions générales d'utilisation, cliquez sur **commencer l'activation**, reprenez ensuite la démarche sur votre téléphone et scannez le QR Code présent sur votre ordinateur.
- 5) L'application vous donnera un code qu'il vous faudra saisir sur votre ordinateur.
- 6) Sur l'ordinateur vous allez pouvoir entrer un code à 4 chiffres qui sera votre mot de passe e-CPS. Rentrez ce dernier dans votre application et vous aurez accès à votre compte e-CPS.

Création e-CPS (sans carte CPS)

- 1) Allez sur l'application e-CPS, cliquez sur : → [Demander l'activation de la e-CPS](#)
- 2) Entrez votre identifiant national, si vous avez une adresse mail et un numéro de téléphone liés à votre identifiant national cliquez sur « **Envoyer ma demande d'activation** ».
- 3) Allez sur cette adresse mail et ouvrez le mail qui vient de vous être envoyé. Scannez le QR dans le mail avec votre téléphone après avoir cliqué sur 
- 4) L'application vous proposera d'envoyer un code d'activation par SMS (sur le n° de tél enregistré). Cliquez sur **accepter** puis entrez le code que vous aurez reçu
- 5) Vous allez pouvoir choisir un code à 4 chiffres qui sera votre mot de passe e-CPS.

MÉMO COVID-19

CRÉATION E-CPS

Précautions

- Des utilisateurs ont pu rencontrer des problèmes à l'enregistrement (lié a des rigidités qui vont être révisés par les éditeurs de logiciel)
 - Selon l'ancienneté de votre lecteur de carte vitale, l'enregistrement avec la carte CPS peut ne pas fonctionner. Il est alors possible d'effectuer la démarche depuis un autre ordinateur non lié à l'officine avec le lecteur de carte vitale et votre carte CPS. Vous pouvez aussi essayer d'installer le package **ATSAM** ([AMELIPRO](#))
 - Si l'application e-CPS ne fonctionne pas correctement, il est recommandé de vérifier l'accès à une bonne connexion internet (4G, Wifi).
 - Si votre n'arrivez pas à vous connecter contactez votre **CIS** ou le support de l'**ANS** au 0 825 852 000
- Pour les pharmaciens qui ne disposeraient pas encore d'une carte CPS, consultez le lien suivant : [Commandes | esante.gouv.fr](#).
- En cas de perte / vol / dysfonctionnement consultez le lien suivant : [Démarches | esante.gouv.fr](#)
- Dans le cas d'une démarche sans carte CPS
 - Si votre adresse mail et votre n° de téléphone ne sont pas dans les bases de l'ANS il vous faut alors les renseigner individuellement sur le site de l'ordre.
 - Connectez-vous sur le site [Authentification Ordre des Pharmaciens Applications ONP](#)
 - Cliquez sur **E-POP**
 - Cliquez sur **données professionnelles** puis sur la loupe.
 - Cliquez sur le **stylo sur fond orange** qui vous permettra de modifier vos coordonnées professionnelles.
- A noter qu'un changement des données nécessite 48H de traitement avant de pouvoir activer l' e-CPS.